

INTRODUCTION

- ◆ Cultive des produits tels que céréales, maïs, colza, soja, etc.; s'occupe de la culture des arbres fruitiers et de la vigne; s'occupe des animaux de la ferme; répare et entretient machines et outils.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- ◆ Apprentissage de 3 ans sous contrat et sous la responsabilité d'un ou plusieurs maîtres d'apprentissage.
 - ◆ **1^{ère} année** : 360 périodes de cours professionnels d'août à juin à raison de 1 jour par semaine et 4 jours de cours interentreprises
 - ◆ **2^{ème} année** : 360 périodes de cours professionnels d'août à juin à raison de 1 jour par semaine et 4 jours de cours interentreprises
 - ◆ **3^{ème} année** : 22 semaines de cours bloc soit de fin octobre à mi-avril (Marcellin et Grange-Verney); de mi-janvier à fin juin (Grange-Verney) ou encore de fin août à début février (Grange-Verney)
- ◆ Examens de fin d'apprentissage ou procédure de qualification :
 - ◆ comprend les branches suivantes : travaux pratiques / connaissances professionnelles / note d'expérience (moyenne des cours professionnels) / ECG (culture générale).

INSCRIPTION

- ◆ Signature du contrat d'apprentissage : Pôle cantonal de la formation professionnelle initiale des métiers de l'agriculture et du cheval – Chemin de Grange-Verney 2, 1510 Moudon, Tél. 021 557 92 69.
Une liste des exploitations d'apprentissage vaudoises reconnues peut être obtenue à cette même adresse ou sur le site www.orientation.ch
- ◆ L'inscription aux cours professionnels est effectuée automatiquement dès l'enregistrement du contrat par le Pôle cantonal.

PROGRAMME DE FORMATION

- ◆ **Production végétale** :
Travail du sol / Semis - plantation / Fertilisation / Soins aux cultures / Soins aux herbages / Récolte - conditionnement - stockage / Assurance qualité.
- ◆ **Production animale** :
Soins aux animaux / Affouragement / Elevage / Santé des animaux / Commercialisation des produits / Assurance qualité.

- ◆ **Mécanisation** :
Utilisation des matériaux / Régler et entretenir les machines / Exploiter et entretenir les bâtiments / Sécurité au travail / Protection de la santé.
- ◆ **Environnement de travail** :
Economie d'entreprise / Politique agricole / Droit.
- ◆ **Culture générale**
- ◆ **Sport**

Un bon truc : il est possible de prendre deux apprentis de 3^{ème} année qui se succèdent sur l'exploitation.

CERTIFICAT

- ◆ L'apprenti-e qui a réussi l'examen de fin d'apprentissage reçoit un bulletin de notes et le certificat fédéral de capacité de agriculteur/trice.

FORMATIONS SUPÉRIEURES

- ◆ Maturité professionnelle nature, paysage et alimentation ➤ Agrilogie Marcellin
Av. de Marcellin 29
1110 Morges Tél. 021 557 92 50
- ◆ Brevet fédéral et maîtrise fédérale pour agriculteurs ➤ AGORA
Av. des Jordils 1
1006 Lausanne Tél. 021 614 04 77
- ◆ Diplôme d'ingénieur HES ➤ Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL
Länggasse 85
3052 Zollikofen Tél. 031 910 21 11
- ◆ Diplôme d'ingénieur agronome EPFZ ➤ Ecole polytechnique fédérale (EPFZ)
Rämistrasse 10
8092 Zürich Tél. 044 632 11 11

ADRESSES UTILES

- ◆ Bourse de formation ➤ Office cantonal des bourses d'études
Bâtiment administratif de la Pontaise
Avenue des Casernes 2
1014 Lausanne Tél. 021 316 33 80
- ◆ VD ➤ Pôle cantonal de la formation professionnelle initiale des métiers de l'agriculture et du cheval
Chemin de Grange-Verney 2
1510 Moudon Tél. 021 557 92 69
- ◆ GE ➤ OFPC formation professionnelle
Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève Tél. 022 388 46 53